

Marseille, le 24 juin 2010

Communiqué de presse

**CCI Marseille Provence / Ecole Centrale Marseille
Un nouveau partenariat dynamique et responsable**

Jeudi 24 juin 2010, Marseille

La CCI Marseille Provence et l'Ecole Centrale Marseille font évoluer leur collaboration avec la signature d'une nouvelle convention de partenariat. Ce partenariat doit permettre d'aider l'ECM à réaliser son plan de développement en bénéficiant de l'accompagnement financier de la CCIMP.

Il ne peut y avoir de grande métropole sans grande école d'ingénieur. Inscrite dans une forte croissance depuis sa labellisation en 2006, l'École Centrale Marseille a vocation à s'installer durablement dans le paysage des meilleures écoles d'ingénieurs françaises. ***Aujourd'hui déjà, la qualité de son recrutement et de son projet pédagogique ainsi que les liens étroits tissés avec le monde de l'entreprise assurent aux ingénieurs centraliens de Marseille une insertion rapide et au plus haut niveau dans le monde professionnel.***

Parallèlement, il ne peut y avoir de grande école d'ingénieur sans une industrie forte. C'est dans cette optique que la CCI Marseille Provence a organisé les Assises de l'Industrie le 29 octobre 2009 à Gardanne qui ont réuni l'ensemble des forces vives du secteur industriel de Marseille Provence. A cette occasion, la formation a été réaffirmée au rang de priorité par les professionnels du secteur et cet axe a été aussi retenu dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie. ***C'est là tout le sens de l'engagement de la CCIMP en faveur du développement durable de l'Ecole Centrale Marseille afin de servir les entreprises du territoire, l'industrie et le rayonnement de Marseille Provence.***

Ecole Centrale Marseille / CCI Marseille Provence : Un partenariat historique

La précédente convention datant de 2004 entre la CCIMP et l'EGIM avait pour objet de créer l'Ecole Centrale Marseille et de définir le processus de fusion de l'ESIM dans l'EGIM. Cet objectif a été atteint.

Aujourd'hui, cherchant au travers de dispositions innovantes à rendre sa contribution plus efficace et conforme à son nouveau cadre juridique, la CCI Marseille Provence a proposé à l'Ecole Centrale de Marseille une évolution de ce partenariat.

Ce nouveau partenariat (2010-2014) doit faciliter la réalisation du plan stratégique de l'ECM pour consolider son statut d'école de référence dans son domaine et être ainsi à la mesure des besoins et attentes du territoire Marseille Provence.

La CCIMP entend rester le partenaire majeur du développement de l'ECM et contribuer activement à l'affirmation de ce pôle d'excellence.

Accompagner l'Ecole Centrale Marseille dans la réalisation de son plan de développement au travers d'ambitions communes et partagées.

Le nouveau dispositif prévoit le versement de subventions dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle et d'une convention d'objectifs annuelle.

Ces conventions permettent de créer le cadre de la mise en œuvre d'ambitions communes, comme le développement de l'enseignement par alternance, par exemple, auquel la CCI Marseille Provence est particulièrement attachée.

A ce titre, la CCIMP apportera une aide méthodologique à l'Ecole Centrale Marseille pour faciliter la collecte de taxe d'apprentissage et permettre ainsi à l'Ecole de trouver de nouvelles ressources pour réaliser ses projets en matière d'apprentissage et d'enseignement par alternance.

Le dispositif intègre la mise en place d'un comité de suivi entre les partenaires portant sur l'ensemble des aspects de la coopération.

Conditions de mise à disposition de personnels CCIMP au sein de l'ECM et gestion immobilière.

- > **Ressources humaines** : Le nouveau partenariat comporte une convention de mise à disposition de personnel qui encadre la gestion des ressources humaines CCIMP mises à la disposition de l'Ecole Centrale Marseille.

Pour se mettre en conformité avec les obligations statutaires, la mise à disposition des personnels est limitée sur la durée (5 ans maximum) et fait l'objet d'une facturation à l'ECM.

39 personnes salariées de la CCIMP (enseignants et administratifs) sont mises à la disposition de l'ECM et contribuent au travers de leur compétence et de leur engagement à la réussite de l'Ecole.

- > **Immobilier** : Le nouveau partenariat va permettre à l'ECM d'accéder à l'autonomie de sa gestion immobilière via la cession à l'Etat - par la CCI Marseille Provence - de 80% environ des locaux actuellement occupés par l'Ecole Centrale Marseille, et une option de cession, pour le bâtiment restant, à lever au plus tard le 31 décembre 2013.

L'effort consenti par la CCIMP permet à l'ECM d'obtenir la maîtrise de son immobilier, condition de la réalisation d'une rénovation importante menée dans le cadre du CPER.